



# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



Valoriser la recherche pour booster l'innovation en Agri/Agro

Une opération à l'initiative de

INRAE

SAYENS  
SATT  
CATALYSEUR D'INNOVATIONS

## RÈGLEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

«Valoriser la recherche pour booster l'innovation dans l'industrie agroalimentaire, l'agriculture, l'environnement, les agro-ressources et les écosystèmes forestiers»

### CADRE GÉNÉRAL

#### POURQUOI ?

Dans le contexte du changement climatique, la transition écologique est, et demeure une priorité stratégique du développement économique de la France et de l'Europe. Tous les acteurs sont mobilisés et soutenus via notamment le Plan de relance impulsé par les pouvoirs publics, suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, pour anticiper, développer et accompagner les mutations des agri et agro-industries en s'appuyant sur les innovations technologiques et sociales que la recherche publique est en capacité de proposer et développer pour répondre aux enjeux.

Pour répondre à ces mutations industrielles, les enjeux prioritaires passent en France notamment par le renforcement de notre souveraineté alimentaire, permettant le développement d'une offre alimentaire saine, durable et locale (relocalisation de productions, ...), le soutien aux écosystèmes agricoles et forestiers dans l'adaptation au changement climatique en s'appuyant en particulier sur les opportunités proposées par les transitions agro-écologiques (réduction de l'utilisation des intrants, gestion optimisée des ressources – sols, eaux, ... biodiversité,...) et numériques (IOT, capteurs, intelligence artificielle, robotique, systèmes de pilotage de production et d'aides à la décision, nouveaux usages et services de santé et de bien-être...) ; dont nos collectivités ont su s'emparer dans le cadre de leurs stratégies territoriales d'innovations.

Ces enjeux figurent également au coeur du partenariat signé en juillet 2020 entre l'**Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)**, **INRAE Transfert** et la **Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) SAYENS** dans l'objectif d'amplifier, accélérer la valorisation et le transfert de technologie issus des travaux de recherche publique et maximiser leur impact économique et sociétal notamment sur les territoires de Bourgogne-Franche-Comté, Lorraine, Sud Champagne-Ardenne (périmètre d'intervention de la SATT).

A cet effet, INRAE et SAYENS s'associent, afin de maximiser leurs capacités d'expertises et d'investissement dans un **Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I)** à destination des équipes de recherche publique des régions **Grand Est (Lorraine, Sud Champagne-Ardenne) et Bourgogne-Franche-Comté**, pour soutenir l'innovation dans les domaines de **l'agriculture, l'agroalimentaire, l'environnement, les agro-ressources et les écosystèmes forestiers**.

L'objectif principal de cet A.M.I est de faire émerger des innovations issues de la recherche académique et de leur apporter les ressources nécessaires afin de favoriser le transfert vers l'industrie.



## L'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Institut de recherche finalisé issu de la fusion de l'INRA et d'Irstea, INRAE est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». Face à l'augmentation de la population, au changement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, INRAE construit des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources et des écosystèmes.

**Les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie)** ont été créées par l'État dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA). Elles ont vocation à investir dans des projets innovants à potentiel de valorisation, issus de la recherche publique de leurs territoires, et de les accompagner vers le transfert à une entreprise existante ou dans le cadre de la création d'une start-up.

La **SATT SAYENS**, acteur incontournable de l'écosystème de l'innovation a pour vocation de faciliter, simplifier et accélérer le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toutes tailles. Elle est soutenue par ses actionnaires\*, les établissements de recherche des territoires sur lesquels elle opère (Bourgogne Franche Comté, Lorraine, Sud Champagne). Elle compte parmi ses actionnaires – les Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et organismes de recherche - l'Université de Lorraine, l'Université de Technologie de Troyes – UTT, l'Université de Bourgogne, AgroSup Dijon, l'Université de Franche-Comté, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques – ENSMM, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard – UTBM, le CNRS et l'INSERM. La **SATT SAYENS** s'appuie sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter les résultats de recherche et évaluer et sélectionner les innovations prometteuses et les accompagner jusqu'au transfert vers le monde socio-économique.

Disposant d'un fonds de maturation, la **SATT SAYENS** protège les inventions, finance et accompagne les projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

## QUI ?

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à **tout chercheur, équipe de recherche ou consortium de chercheurs**, quel que soit le domaine, dont au moins un membre est attaché à un laboratoire d'un établissement public de recherche académique actionnaire\* ou partenaire de la SATT SAYENS. En cas de non rattachement ou non affiliation, les dossiers seront analysés au cas par cas, en fonction de la nature des accords existant entre l'organisme de rattachement et la SATT SAYENS.

\* L'Université de Lorraine, l'Université de Technologie de Troyes – UTT, l'Université de Bourgogne, AgroSup Dijon, l'Université de Franche-Comté, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques – ENSMM, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard – UTBM, le CNRS et l'INSERM

## QUOI ?

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de faire émerger des innovations pouvant faire l'objet d'un transfert (création de start-up, concession de licences de brevets, logiciels, transfert de savoir-faire, de produits, etc.) dans les thématiques de l'industrie agroalimentaire, l'agriculture, l'environnement, les agro-ressources et les écosystèmes forestiers. A l'issue de cet A.M.I, un Comité de pré-sélection réunissant les équipes SATT SAYENS et d'INRAE sélectionnera les projets qui seront accompagnés par des chargés d'affaires pour le montage de projets de maturation. Ils seront alors soumis aux organes décisionnels de la SATT SAYENS et d'INRAE pour décision d'investissement.

Cet A.M.I s'adresse à des projets d'une durée de **6 à 24 mois environ pour un budget compris entre 50 k€ et environ 300 k€** (et au-delà si cela se justifie au regard du potentiel du projet). Les typologies de projet et critères d'éligibilité des projets sont précisés ci-après.

## QUAND ?

Cet A.M.I est ouvert du **1<sup>er</sup> juin 2021 au 30 septembre 2021 inclus** et donnera lieu à un Comité de pré-sélection réunissant les équipes de la SATT SAYENS et d'INRAE. Suite à ce comité qui se réunira dans les 15 jours suivant la clôture de l'A.M.I, les projets pré-sélectionnés seront accompagnés afin d'élaborer un descriptif détaillé du projet et seront soumis pour décision d'investissement aux organes décisionnels de la SATT SAYENS.

## COMMENT ?

Les modalités de dépôt du dossier de candidature suivantes sont détaillées en page 6 :

- 1 Consulter le **règlement** de l'A.M.I pour vous assurer de remplir les critères d'éligibilité
- 2 Compléter le **formulaire de candidature** (lettre d'intention) pour le dépôt des projets, téléchargeable sur le site web dédié à l'AMI et accessible à l'adresse [www.ami-agriagro.fr](http://www.ami-agriagro.fr) ou par simple demande à l'adresse mail : [contact@ami-agriagro.fr](mailto:contact@ami-agriagro.fr)
- 3 Adresser le formulaire de candidature complété avant **le 30 septembre 2021** minuit à l'adresse e-mail : [contact@ami-agriagro.fr](mailto:contact@ami-agriagro.fr)

Pour toute question relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, vos contacts sont :

**INRAE** ► Anne Brunner ([anne.brunner@inrae.fr](mailto:anne.brunner@inrae.fr))

**SATT SAYENS** ► Aude Hyardin ([aude.hyardin@sayens.fr](mailto:aude.hyardin@sayens.fr))

## CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ/CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets accompagnés et financés sont des projets issus de la recherche académique susceptibles d'avoir des retombées socio-économiques. Les SATT ont vocation à investir dans des projets ayant le potentiel de générer un retour économique.

A noter :

- Suite au Comité de pré-sélection, les propositions de projet reçues pourront être **modifiées et/ou complétées**, en accord avec les porteurs, en fonction des besoins, industriels et/ou sociétaux qui seront identifiés ;
- La durée du projet ne pourra excéder **24 mois**, pour un budget compris entre **50 k€ et environ 300 k€** (et au-delà si cela se justifie au regard du potentiel du projet) ;
- Les projets seront analysés par les instances de la SATT SAYENS et d'INRAE en termes de maturité scientifique, de besoins, de leurs potentiels marchés et de propriété intellectuelle (détaillés ci-après) :

### QUELS TYPES DE PROJETS PROPOSÉS ?

Les projets soumis doivent s'appuyer sur des résultats expérimentaux et/ou des simulations ayant démontré de façon claire le concept scientifique.

Les résultats doivent présenter un caractère nouveau, encore non divulgué, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas avoir fait l'objet de communication antérieure de quelque nature qu'elle soit (publications, abstract pour congrès, manuscrit de thèse en ligne... ou publiquement accessibles). Toutefois, les nouveaux développements proposés dans le cadre d'une réponse à cet A.M.I peuvent s'appuyer sur des connaissances et savoir-faire pré-existants.

Sont potentiellement éligibles, des projets innovants ayant déjà obtenu des résultats préliminaires dans toutes les thématiques et relevant en particulier de l'industrie agroalimentaire, l'agriculture, l'environnement, les agro-ressources et les écosystèmes forestiers.

Les domaines de recherche visés doivent permettre de faire émerger de nouveaux projets notamment et non exclusivement dans les secteurs suivants :

- les cultures,
- la production animale, systèmes d'élevage les écotechnologies,
- l'environnement,
- les ingrédients pour l'alimentation et la nutrition santé,
- les procédés agro-alimentaires,
- l'usine agro-alimentaire du futur,
- la bioéconomie,
- la production d'énergie à partir de biomasse ou d'effluents,
- la valorisation de la biomasse,
- les écosystèmes forestiers
- l'agriculture de précision,
- la santé des animaux de rente et protection des plantes,
- la production végétale,
- liste non exhaustive, ...

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Le Comité de pré-sélection statuera notamment sur les critères d'éligibilité de la lettre d'intention, comme ci-dessous :

- au moins un des laboratoires impliqués devra être situé en Lorraine, Sud-Champagne et/ou Bourgogne-Franche-Comté ;
- au moins un des propriétaires de la Propriété Intellectuelle devra être actionnaire (ou partenaire au travers d'une convention) de la SATT SAYENS ;
- niveau de maturité de la technologie à partir d'une preuve de concept niveau laboratoire pour au moins une application donnée ;
- potentiel de valorisation économique.

## CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS FINANCÉS

Les projets dont la pertinence aura été validée seront instruits, en liaison avec le porteur de projet, en vue de financement (décision d'investissement) conformément aux processus internes de la SATT SAYENS, sous réserve de répondre aux critères ci-après :

- réponse à un besoin industriel/socio-économique,
- perspectives de valorisation à moyen terme (concession de licence à une entreprise existante ou création de start-up...),
- niveau de maturité de l'innovation,
- propriété intellectuelle existante ou potentielle (brevetabilité, savoir-faire secret...)
- durée maximale du projet (environ 24 mois).

### Dans le cadre des décisions d'investissement, les dépenses suivantes pourront être prises en charge :

- achat de consommables,
- dépenses de personnel dédié au projet (technicien, ingénieur, post-doctorant, excepté le financement de thèse),
- prestation technique ou réglementaire (essais, sous-traitance d'études, modélisation, ...)
- étude de marché,
- frais de propriété intellectuelle : protection de logiciels, dépôt de demande de brevet ou autre titre de propriété industrielle,...
- frais de mission et déplacements sur justificatifs,
- etc,...

# MODALITÉS DE DÉPÔT ET ÉVALUATION DES DOSSIERS

## DÉPÔT DE LA LETTRE D'INTENTION

Les porteurs de projets potentiels doivent compléter la lettre d'intention disponible sur le site internet [www.ami-agriagro.fr](http://www.ami-agriagro.fr) ou par simple demande à l'adresse mail de contact ci-dessous.

La lettre d'intention doit parvenir entre **le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2021** minuit à l'adresse de contact suivante :

► [contact@ami-agriagro.fr](mailto:contact@ami-agriagro.fr)

## MODALITÉS D'ANALYSE DES LETTRES D'INTENTION

Le Comité de pré-sélection sera constitué de membres des équipes d'**INRAE** et **SAYENS**. Il se réunira dans les **15 jours suivant la clôture de l'A.M.I** et évaluera les lettres d'intention en respectant les critères d'éligibilité présentés ci-dessus.

Les porteurs de projets seront informés des résultats par e-mail au plus tard dans le mois suivant la réunion du Comité de pré-sélection, et le cas échéant, des modalités de poursuite de l'instruction des projets.

## INFORMATIONS ET CONTACTS

Pour toute question relative à cet A.M.I, merci de contacter, pour :

**INRAE** ► Anne Brunner ([anne.brunner@inrae.fr](mailto:anne.brunner@inrae.fr))

**SATT SAYENS** ► Aude Hyardin ([aude.hyardin@sayens.fr](mailto:aude.hyardin@sayens.fr))

Une opération à l'initiative de

**INRAE**

**SAYENS**  
SATT  
CATALYSEUR D'INNOVATIONS

